

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

COMPIL

Date de révision 16-déc.-2022 Date d'impression 16-déc.-2022 Version 4 Remplace la version : 21-déc.-2017 ADM.02250.H.1.A Codes produit HRB00869-33

12732

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

COMPIL

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisations déconseillées Herbicide; Utilisation professionnelle Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mélange

Fournisseur

ADAMA France s.a.s 33, rue de Verdun

92156 SURESNES Cedex Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33 Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) :

Tel: +33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Glassification scientio regionioni (GE) II 1272/2000 [GEI]	
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

P102 - Tenir hors de portée des enfants Conseils de prudence

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Mentions de danger spécifiques de EUH208 - Contient (1,2-Benzisothiazolin-3-one). Peut produire une réaction allergique EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui

s'appliquent à ce produit.

Délai de rentrée: 6 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants Sans objet.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
Diflufenican	83164-33-4	617-446-2	616-032-00-9	40-44	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=10000 M=1000	Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	< 0.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%		01-212076154 0-60-XXXX

Aquatic Acute
1 (H400)

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France			
Hydroxyde de sodium		TWA: 2 mg/m ³			
1310-73-2					

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de Protection des mains

> contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des Protection de la peau et du corps

> lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35%

avec traitement déperlant.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Aspect			
État physique	: Liquide		
Couleur	: blanche		
Odeur	: Acide Léger/légère		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
рН	: 6.5 - 9.5	CIPAC MT 75.3	
Point de fusion / point de	:		Sans objet
congélation °C			
Point / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: > 100	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet		
Limites supérieures/inférieures	: Aucune donnée disponible		
d'inflammabilité ou limites			
d'explosivité			
Pression de vapeur kPa	:		Sans objet
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.14 - 1.24	EEC A.3	
Solubilité(s) mg/l	:		Sans objet
Coefficient de partage Log Pow	:		Voir la Section 12 pour plus
			d'informations sur les effets
			écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 550	EEC A.15	

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40 : 1706 **OCDE 114**

Tension superficielle : 35.7 EEC A.5 1% 20 °C

: Sans objet Granulométrie

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : ----

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 401	-
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: > 1.43	Rat	OCDE 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Diflufenican : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Diflufenican : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Diflufenican : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Diflufenican : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Diflufenican : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Diflufenican : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres végétaux CE50 mg/l

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë Valeurs Espèce Méthode Remarques

Poisson CL50, 96 heures mg/l Oncorhynchus mykiss OCDE 203 > 100 OCDE 202 Crustacés CE50, 48 heures mg/l > 100 Daphnia magna Algues CE50, 72 heures mg/l S. capricornutum OCDE 201 0.00174

Toxicité aquatique chronique Valeurs Espèce Méthode Remarques Aucune donnée Poisson NOEC mg/l

disponible Crustacés NOEC mg/l Aucune donnée

disponible

Algues NOEC mg/l 0.000939 Selenastrum **OCDE 201**

capricornutum

Aucune donnée Autres végétaux NOEC mg/l

disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Diflufenican Colin de Virginie : > 2150

Page 7/11 ADAMA

Indisponible

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Diflufenican : > 100 Apis mellifera EPPO 170

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Eau DT50 jours

Nom chimique

Diflufenican : 1-5 BBA IV: 5-1

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Diflufenican : 128 EPA / SETAC

Biodégradation Nom chimique

Diflufenican : Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Diflufenican : 4.2 OCDE 117

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique

Diflufenican : 1276 - 1596 OCDE 305

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Diflufenican : 3417 KOC

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU

(Diflufenican)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

Description UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Diflufenican), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 274, 335, 601, 375 Dispositions spéciales

Code de classification M6

RID

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

(Diflufenican) transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

Description UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Diflufenican), 9, III

Danger pour l'environnement

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

IMDG

UN3082 14.1 Numéro ONU

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (Diflufenican)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, Description

N.S.A. (Diflufenican), 9, III, Polluant marin

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Polluant marin Oui Danger pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969 N° d'urgence F-A. S-F

Category A Aucune information disponible IMDG stockage et séparation

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

IATA

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (Diflufenican)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Diflufenican), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A97, A158, A197

Code ERG 9L

Page 9/11



Remarque: UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Non commercial/désignation Numéro(s) d'enregistrement Date

Sans objet Sans objet Sans objet

Réglementations nationales

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014): Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Date de révision 16-déc.-2022

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour

Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

IATA - Association internationale du transport aérien

ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification of the mixture

Méthode de classification

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Classification basée sur les données de test.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effetsClassification basée sur les données de test. néfastes à long terme

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité